INFORMATION
D24SGVP-002242

Exercice du droit de préemption urbain, sur l'immeuble situé 4 square Georges Lesage, Paris 12e en vue de réaliser un programme comportant 15 logements locatifs sociaux et 1 local d'activité

La Maire de Paris

Vu les articles L.300-1, L. 210-1, L. 211-1 et suivants et L. 213-1 et suivants du code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil de Paris n° DU 2006-127 des 16 et 17 octobre 2006 instaurant le droit de préemption urbain sur les zones U du plan local d'urbanisme et sur les périmètres des plans de sauvegarde et de mise en valeur du Marais (3e et 4e arrondissements) et du 7e arrondissement ;

Vu les délibérations du Conseil de Paris n° 2011 DLH 89 des 28, 29 et 30 mars 2011 et n° 2015 DLH 19 des 9 et 10 février 2015 ayant respectivement approuvé et modifié le Programme Local de l'Habitat en vigueur ainsi que le cadre des actions à mettre en œuvre pour le mener à bien ;

Vu la délibération du Conseil de Paris du 3 juillet 2020 délégant à la Maire de Paris la compétence pour l'exercice des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie de Paris du 9 janvier 2024 et portant sur un immeuble situé 4 square Georges Lesage, Paris 12e, cadastré section EL n° 30, appartenant à la société en nom collectif AI2 LESAGE représentée par madame Vanessa RAGOT-ROUSSET ;

Vu l'avis du Service Local du Domaine de Paris du 1er février 2024 ;

Considérant que le territoire parisien se caractérise par un taux de logements sociaux de 23,3 % au 1er janvier 2022 et que l'accroissement de la part de logements sociaux constitue l'un des objectifs de l'habitat à Paris, afin d'atteindre le seuil de 25% fixé par l'article L302-5 du code de la construction et de l'habitation ;

a, par décision du 14 février 2024, exercé le droit de préemption urbain, au prix déclaré dans la déclaration d'intention d'aliéner de 10 100 000 € en valeur « occupé » auquel s'ajoute une commission de 353 500 € TTC à la charge de l'acquéreur, sur l'immeuble situé :

4 square Georges Lesage, Paris 12e

en vue de réaliser un programme comportant 15 logements locatifs sociaux et 1 local d'activité.

Pour la Secrétaire Générale et par délégation,

Le Secrétaire Général Adjoint de la Ville de Paris

Olivier FRAISSEIX

Date de mise en ligne : le 16 février 2024